



Mur privatif les droits du propriétaire du mur

Par **elogui**, le **30/08/2013** à **16:03**

[fluo]Bonjour[fluo]

j'ai un mur privatif, mon voisin est sans arret entrain de déposer ses sacs de tonte pendant 3 semaines, ou de planter contre mon mur, des morceaux de bois etc, de quels droits peut-il bénéficier , comment puis je me défendre

[fluo]Merci[fluo]

Par **Lag0**, le **30/08/2013** à **16:08**

Bonjour,

Difficile de comprendre la situation.

Votre mur est donc en limite de propriété, c'est ça ?

Qu'entendez-vous par "déposer ses sacs de tonte", quel rapport avec le mur ?

Idem pour les morceaux de bois, ils sont où ? Dans le mur ou à coté ?